

LE GRAIN DE SEL



Réalisé grâce aux cotisations syndicales des adhérents

N°56 – mai 2013

Bulletin des territoriaux FSU de Montreuil

Défense du pouvoir d'achat et du service public !

Aucune augmentation du point d'indice depuis juillet 2010

Le 31 janvier 2013, notre syndicat FSU, avec la CGT et Solidaires, appelait à la grève, tous les agents de la ville et du CCAS de Montreuil pour manifester et revendiquer l'augmentation de la valeur du point d'indice, alors que ce dernier n'a pas augmenté depuis juillet 2010 !

Rappelons-le, dans la fonction publique, notre salaire est calculé sur l'indice majoré indiqué sur notre fiche de paye, et donc sur la valeur du point d'indice.

C'est sur le dernier indice détenu avant la retraite que la pension sera calculée.

Force est de constater que peu d'agents de Montreuil ont fait grève ce 31 janvier 2013 et que la participation nationale à cette journée n'a pas permis de faire bouger le gouvernement sur cette question essentielle et qu'il nous faut nous mobiliser plus massivement pour y arriver.

Abrogation à venir de la journée de carence et annulation de son application à Montreuil !

Pour autant, cette journée d'action du 31 janvier 2013 a contribué à obliger Marylise Lebranchu à annoncer, le 20 février, l'abrogation de la journée de carence et l'accès sans quota au 8ème échelon de l'échelle 6 (catégorie C).

Suite à l'annonce de cette abrogation qui ne sera effective qu'avec la publication de la loi de finances 2014 en décembre 2013, nous avons interpellé la Maire dans un communiqué du 22 février pour exiger la suspension immédiate de l'application de la journée de carence.

Suite à la première réunion de négociation municipalité-syndicats (CGT, FSU, FO) mardi 26 février et à notre demande, la Maire a annoncé, lundi 4 mars, l'arrêt, à compter du 1er mars 2013, de l'application du jour de carence à Montreuil qui amputait d'une journée le salaire des agents, depuis le 1er janvier 2013, lorsqu'ils étaient en arrêt maladie !

Et le Régime Indemnitaires ?

Les augmentations de RI pour les catégories C du début de man-

dat de Dominique Voynet en 2008 et 2009, puis son indexation sur l'inflation suite à la mobilisation du personnel fin 2009 ne permettent pas de corriger les incohérences de sa construction par niveaux de responsabilité en 2003 et certaines dérives. Alors que le salaire n'augmente pas et que le pouvoir d'achat baisse, il est compréhensible que les agents de Montreuil revendiquent auprès de leur employeur une augmentation de leur Régime Indemnitaires surtout quand certains niveaux sont attribués à certains et pas à d'autres qui ont les mêmes «responsabilités» ou «technicités».

Le 18 février, les agents de l'État-Civil et des Affaires Générales, à l'appel de notre syndicat FSU et de la CGT, se sont mis en grève pour obtenir le niveau 4 de régime indemnitaire qu'ils revendiquaient depuis plusieurs années, rejoignant le service APE, en grève sur la même revendication depuis le 10 février.

Après 2 réunions de négociations les 18 et 19 février, nous avons obtenu,

pour ces agents, une augmentation de régime indemnitaire égale à 55 euros bruts mensuels, soient environ 600 euros nets annuels !

Pour notre syndicat FSU, ce résultat était acceptable par rapport à la revendication de départ.

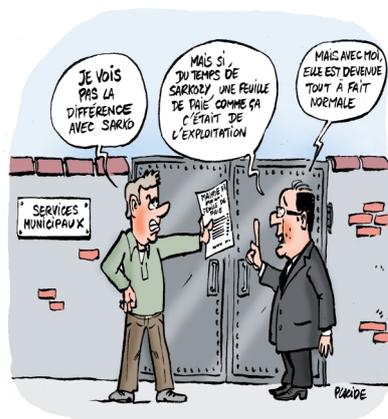
Une majorité d'agents ayant souhaité poursuivre la grève pour 18,56 euros de plus, nous avons maintenu notre préavis pour qu'ils en aient le droit.

Sans rien obtenir de plus, le personnel arrêta la grève pour le RI, vendredi 22 février.

Pour notre syndicat FSU, une augmentation de régime indemnitaire si légitime, soit-elle, ne peut remplacer une augmentation de salaire : parce que le régime indemnitaire compte très peu pour la retraite ; parce que son attribution est injuste et inégale, la preuve en étant la disparité entre les 9 communes d'Est-Ensemble (voir plus loin) et parce que dans beaucoup de collectivités, il n'y a aucun régime indemnitaire.

C'est pourquoi, notre syndicat FSU continuera à lutter pour une augmentation nationale des salaires et du point d'indice et à expliquer aux agents la nécessité d'une telle mobilisation.

Le 18 février, lors de la négociation sur la revendication indemnitaire des services en grève, la municipalité nous informait de l'ouverture d'un chantier de 3 négociations, concernant tous les agents, sur la refonte du régime indemnitaire, les avancements de grade et la lutte contre les



emplois précaires. Depuis quarante ans que notre syndicat est présent à Montreuil et actif pour défendre le personnel de la ville et du CCAS, et depuis 2003 sous la bannière FSU, nous l'avons toujours fait en toute indépendance de la municipalité en place mais toujours en prenant en compte la spécificité de notre employeur, élu par la population pour rendre le service public qu'elle est en droit d'attendre.

Nous savons les contraintes financières fortes qui pèsent sur les communes, dont Montreuil, du fait d'une politique gouvernementale austéritaire avec laquelle nous sommes en désaccord. Le gouvernement diminue fortement les dotations qui leur sont versées (- 2, 25 milliards sur 2013 et 2014).

Selon un calendrier à négocier, nous sommes favorables à une mise en œuvre par étapes de nos revendications : refonte du régime indemnitaire avec notamment la suppression du niveau 6, l'augmentation des taux d'avancement de grade, la réduction de la précarité (voir plus loin).

Si vous partagez notre approche d'un syndicalisme qui se bat pour plus de justice sociale, qui défend les intérêts des agents mais qui est ouvert à la négociation pour des avancées concrètes, alors, rejoignez-nous !

Réunion d'information FSU

Heures Mensuelles d'Information*

Régime indemnitaire, complémentaire santé, titres-restaurants, salaire, avancements de grades....

nous vous invitons à débattre avec notre syndicat :

**Mardi 21 mai
9 h à 12 h**

**Salle Boris Vian
1er étage
Bibliothèque Desnos**

* tout agent peut y participer

Protocole d'accord avec Est-Ensemble

Retour sur une signature

Le 8 février 2011, avec l'ensemble des syndicats présents dans les 9 communes composant Est-Ensemble, nous signions le premier protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération d'Est-Ensemble.

Le 8 avril 2013, nous avons signé, ainsi que la CFDT et FO, un nouveau protocole.

Ce nouveau protocole est le fruit de négociations menées depuis plusieurs mois avant le transfert cette année de centaines d'agents des 9 communes, dont 191 de Montreuil et d'un compromis entre nos exigences et les possibilités de la CAEE.

Ce nouveau protocole intègre un grand nombre de revendications/modifications portées par notre syndicat FSU, mais aussi par la CGT, nos deux syndicats étant les plus assidus à ces négociations.

Il comprend, entre autres :

- Un régime indemnitaire augmenté, même si des agents originaires de communes ayant un RI plus favorables bénéficient d'une indemnité compensatrice pour conserver le RI qui leur est le plus favorable, portant le salaire mensuel brut minimum à 1780 euros.

- A la demande de la FSU, aucun agent ne pourra être affecté, même temporairement, dans un autre équipement que le sien contre son gré et sans l'avis du CTP.

- Restauration: Conventions avec cantines et cafeterias et participation des agents inférieure ou égale à

2,50 euros pour les plus bas salaires.

- aide financière à la complémentaire santé égale à 55 % du coût de la cotisation de l'agent et de ses ayants-droits prenant en compte l'âge (pour les agents ayant un salaire net inférieur à 1699 euros); égal à 45 % pour ceux dont le salaire net est inférieur à 2100 euros, etc.

- Du fait de la contrainte légale de la loi ARTT de 2001 qui ne permet pas à Est-Ensemble d'attribuer un nombre de jours de congés supplémentaires comme le font la plupart des 9 communes ayant un régime plus favorable antérieur à cette loi, il est attribué, par exemple :

- 9 j de RTT supplémentaires pour les agents travaillant dans les piscines.

- De même, Est-Ensemble accorde un nombre de jours d'absence plus favorable que ce que prévoient les textes : 6 jours pour mariage de l'agent; pour les concours et examens, 1 jour de préparation et 1 jour pour l'épreuve (si oral, même chose), etc.....

- Pour les maîtres-nageurs, un forfait pédagogique de 6 heures hebdomadaires est accordé....

C'est pourquoi, notre syndicat FSU a signé ce protocole mais continuera à se mobiliser avec les personnels pour l'améliorer.

C'est ce que nous avons indiqué le 8 avril, lors de la signature, en revendiquant une amélioration du régime indemnitaire pour les agents de catégorie C.

La CAEE a aussi répondu favorablement à notre demande de ne pas appliquer la journée de carence.

L'AVANCEMENT DE GRADE À 100 %

C'EST POURBIENTOT ?

Engagement de la Maire lorsque nous l'avions rencontré le 2 octobre 2012 et que nous lui avons remis notre pétition signée par 576 agents.

Cette négociation est un des 3 chantiers ouverts par la municipalité le 18 février 2013.

Pour notre syndicat FSU, cette négociation est importante parce qu'elle a des conséquences sur le

pouvoir d'achat et parce qu'elle touche toutes les catégories.

En effet, elle apporte une réponse aux agents bloqués dans leur carrière, qu'ils soient catégorie A, B ou C.

Comme nous l'indiquons dans l'édition, nous ne sommes pas opposés à une mise en œuvre par étapes pour aller vers le 100 %.

Lors de la réunion du 19 avril, nous avons revendiqué, dès 2013, un passage à 60 % du taux actuellement à 40 % depuis 2007 et à 40% du taux actuellement à 20 % qui n'a pas changé lui aussi depuis 2007.

Transferts à Est-Ensemble

Qui est concerné et quand ?

Après ceux du 1er septembre 2011 (assainissement, collecte des déchets et recyclage), les transferts de personnels à Est-Ensemble en 2013, quoi qu'on en pense, marquent un moment important dans le vécu des agents de la ville car **changer d'employeur ce n'est pas rien.**

Pour la première fois de son histoire, les effectifs employés par la mairie de Montreuil devraient baisser en 2013.

Qui est transféré et quand ?

- Stade nautique : 37 postes au 1er mai 2013.
- Bibliothèques : 61 postes au 1er juin 2013.
- Point d'Accès au Droit : 2 postes au 1er juin 2013.
- Conservatoire : 74 postes au

1er juillet 2013.

- Développement économique et Emploi : 10 agents au 1er avril 2013.
- Aménagement de l'Espace : 2 postes au 1er avril 2013.
- Habitat et renouvellement urbain : 1 poste au 1er avril et 4 postes au 1er octobre

Soit un total de 191 postes.

Les transferts de personnels concernant la gestion et l'entretien des parcs de plus de 5 hectares (Parc Montreuil et des Beaumonts) interviendront plus tard et ceux du cinéma Méliès, après la livraison du nouveau cinéma Place Jean Jaurès dont les travaux ont pris du retard (défaillance d'une entreprise) et son inauguration.

Considérant que seule la ville de Montreuil, parmi les communes d'Est-Ensemble, avait des person-

nels d'entretien affectés à 100 % sur ces équipements et que la CAEE n'apportait pas suffisamment de garanties sur le maintien dans le service public du nettoyage de ces locaux, **notre syndicat FSU a obtenu que les agents qui effectuaient l'entretien à la bibliothèque et au conservatoire, restent personnels de la ville.**

Par ailleurs, considérant qu'Est-Ensemble n'est toujours pas en capacité d'assurer, sur toute la ville de Montreuil, l'enlèvement des « tas et déchets sauvages » et la collecte des corbeilles de rue, une convention est passée entre la ville (qui continuait à assurer une partie du travail, par le biais du service de la propreté urbaine) et Est-Ensemble.

Nous nous sommes abstenus sur cette convention lors du CTP saisi pour avis le 26 avril 2013, la CGT votant contre. .

Centres de loisirs

Le travail gratuit, ça suffit !

Fin 2012, comme à chaque fin d'année, de nombreux animateurs se sont retrouvés avec un certain nombre d'heures travaillées en plus de leur temps de travail annuel tel que fixé par la loi, sans percevoir ni rémunération supplémentaire ni bénéficiaire de récupérations...

Il est fréquent que les animateurs, ayant dépassé leur quota d'heures, se retrouvent à travailler gratuitement plusieurs dizaines d'heures dans l'année.

Cette situation n'a que trop duré.

Nous travaillons pour un salaire, pas pour la gloire....

C'est pourquoi, nous revendiquons, dans une pétition en cours de signature auprès des animateurs :

- Le paiement ou la récupération en congés des heures supplémentaires en fin d'année.
- Un décompte précis des heures en fin d'année avec un suivi sérieux par le service Enfance.

Dans cette pétition, nous revendiquons aussi la mise en place d'une équipe de 20 animateurs remplaçants répartis par secteur et bénéfici-

ant d'un contrat annuel incluant les temps de travail du midi et du soir, des mercredi et des vacances.

En effet, c'est très souvent que les actuels animateurs « volants » arrivent trop tard sur leur lieu de travail, parfois après 12 h....

Régime Indemnitare

Pour une refonte par étapes

La négociation sur le Régime Indemnitare fait normalement partie des 3 axes sur lesquels la municipalité voulait signer un **protocole d'accord de planification de négociations sociales.**

Comme nous l'avons indiqué, un tel protocole d'accord de planification n'a de sens, pour notre syndicat FSU, que s'il contient des avancées pour le personnel **même si celles-ci sont échelonnées dans le temps.**

C'est pourquoi, nous avons envoyé des amendements au projet proposé par la municipalité.

Sur les avancements ce grade, nos revendications sont celles que nous indiquons page 2.

Sur la lutte contre la précarité, nous en parlons juste après.

Sur le régime indemnitare, comme nous l'indiquons dans l'édito, les

augmentations du début de mandat pour les niveaux 6 et 5 ne permettent pas de corriger un système qui avait la volonté, en 2003, de prendre en compte les responsabilités/fonctions mais a suscité **« une course aux niveaux de responsabilités »**

Cela, alors même que chaque agent doit effectuer les missions correspondant à son grade et non à celles du grade supérieur.

C'est pourquoi, nous sommes plutôt favorables à un régime indemnitare de grade (montants hiérarchisés et différents pour chaque grade) modulé selon 2 ou 3 critères à négocier, **comme cela est mis en place à Est-Ensemble, ce qui permettra aussi une comparaison plus facile.**

Mais avant d'aboutir, il est indispensable de disposer d'un état des lieux sur « qui touche quoi ? ».

Sans attendre la fin de la négociation sur cette nouvelle architecture de régime indemnitare, nous avons fait l'amendement suivant au projet de protocole considérant le montant trop faible de régime indemnitare que perçoivent encore beaucoup d'agents :

« Suppression progressive de l'actuel niveau 6 et attribution du niveau 5, par tranches indiciaires à négocier de 2014 à 2016.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Pour le 3ème axe que veut négocier la municipalité, la négociation a déjà bien avancé puisque nous avons participé à plusieurs réunions sur ce sujet (17 et 22 janvier) et lors du CTP du 1er mars, nous avons voté favorablement, comme la CGT, le plan pluriannuel de titularisation négocié avec la municipalité.

Ce plan va permettre la titularisation par la ville et le CCAS de **158 postes** sur 3 ans au lieu de 4 et pour les catégories C, 99 postes, sur 2 ans au lieu de 4 ans, le maximum fixé par la loi.

Le nombre de postes ouverts pour chaque grade chaque année est déterminé en fonction de la représentativité proportionnelle de ce grade par rapport au nombre d'agents éligibles.

Ainsi la majorité des postes ouverts en 2013 concernent les grades d'adjoints d'animation 2^{ème} classe et d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Pour ce qui concerne les adjoints d'animation, ce plan va réduire la précarité qui existe encore dans les accueils de loisirs et permet d'aller plus loin que le protocole que nous avons signé en 2009.

Les critères de classement et de mise en stage pour les agents de catégorie C sont :

- l'ancienneté (selon date d'entrée à la ville)
- la manière de servir (absence de sanction disciplinaire et aucune absence injustifiée l'année en cours et les 2 années précédentes)
- les acquis de l'expérience professionnelle

Pour les agents de catégorie A et B, le nombre de postes ouverts dépend aussi des sélections professionnelles qui se dérouleront au niveau du CIG sur la base d'un entretien professionnel.

Nous contacter pour plus de renseignements.

| | Plan pluriannuel de titularisation Ville et CCAS de Montreuil | | |
|--------------|--|-------------|-------------|
| | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C |
| 2013 | 7 | 8 | 64 |
| 2014 | 8 | 11 | 35 |
| 2015 | 15 | 10 | |
| Total | 30 | 29 | 99 |

Les négociations futures devraient porter, entre autres, sur le nombre d'agents à stagiairiser qui ont moins de 4 ans à la ville et ne remplissent pas les conditions fixées par la loi du 12 mars 2012.

Notre amendement au projet de protocole municipal porte sur la nécessité de **baisser le taux de non-titulaires en-dessous 15 % en 2017 alors qu'il est de 23 % aujourd'hui !**

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La prochaine réunion d'information sur la complémentaire santé organisée par l'administration, à la demande des syndicats se tiendra à la salle des fêtes, en présence des 2 principales mutuelles de la territoriale, MNT et MNFCT :

MARDI 14 MAI
DE 9 H 30 À 10 H 30
Salle des fêtes Mairie

Vous pourrez poser toutes vos questions sur le montant de l'aide, les différences entre mutuelle et assurance privée, les garanties couvertes,....

Nous vous invitons aussi à relire l'article que nous avons écrit dans le Grain de Sel de décembre ainsi que celui que vous pouvez retrouver sur notre site :

<http://fsu-clias-montreuil.fr/aide-financiere-a-la-complementaire-sante-ca-sacceleler/>

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom, prénom :

adhère à la FSU (cotisation égale à 0,6 % du salaire net)

Adresse :

Service :



A remettre à un délégué FSU ou à retourner au SDU CLIAS 93 FSU
Maison des syndicats 24 rue de Paris - 93100 Montreuil